
Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1834.

RAPPORT fait par M. E. DESMET, au nom de la commission de comptabilité, sur le Budget de la Chambre pour l'exercice 1835.

MESSIEURS,

Quelques dépenses de l'exercice de 1833 n'étant pas définitivement réglées, Messieurs les questeurs n'ont pu, pour le moment, présenter à votre commission de comptabilité les comptes de la Chambre de cet exercice; et ne voulant pas retarder la présentation du Budget, ils ont cru pouvoir le séparer des comptes, qui feront l'objet d'un travail à part et dont le rapport vous sera fait sous très-peu de jours.

Le projet de Budget, qui a été proposé par ces Messieurs à votre commission de comptabilité, pour fixer les dépenses de la Chambre pendant l'exercice de 1835, étant, à un léger changement près, absolument le même que celui de l'exercice courant, en a rendu l'examen très-facile, et nous épargnera la peine d'entrer dans de longues explications.

Ce changement ne consiste que dans une majoration de 2,000 francs, que Messieurs les questeurs ont réclamée pour le service de la sténographie. Quoique l'an dernier le nombre des sténographes ait encore été augmenté et fût porté à quatre, ils ont nonobstant vu la nécessité d'en engager un cinquième, afin que les séances de la Chambre et du Sénat pussent être faites avec toute l'exactitude que requiert leur importance. Il a paru à votre commission que la demande était fondée, et elle vous propose conséquemment de porter le crédit pour le traitement des sténographes à 20,000 francs, au lieu de 18,000, tel qu'il est actuellement; et vous remarquerez que la moyenne de ces traitemens s'élève à 4,000 francs chacun.

Le crédit demandé pour l'indemnité des membres de la Chambre a été calculé, comme dans le dernier Budget, à raison de 9 mois de session et sur 85 membres qui toucheraient l'indemnité.

Trois réclamations pour majoration de traitement ont été adressées à votre commission : l'une du premier commis-greffier, les autres de deux employés subalternes ; elle en a fait l'objet d'un scrupuleux examen, et après avoir pris l'avis de Messieurs les questeurs, elle a cru ne devoir donner aucune suite à ces demandes, dans la persuasion où elle était que les traitemens contre lesquels on réclamait étaient assez élevés et dans une juste proportion avec ceux des autres employés de la Chambre.

En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer, par mon organe, l'adoption du Budget de la Chambre pour 1835 tel qu'elle vient de le fixer, et dont la somme totale monte à 412,355 francs, 2,000 francs plus élevé que celui de l'exercice courant.

Bruxelles, le 10 décembre 1834.

Le président de la Commission,

DU BUS.

Le Secrétaire,

DESMET.

PROJET DE BUDGET DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS

POUR 1835.

N ^o D'ORDRE.	NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1835.	CRÉDITS ALLOUÉS pour L'EXERCICE 1834.	DIFFÉRENCES	
				EN PLUS AU BUDGET de 1835.	EN MOINS AU BUDGET de 1835.
1	Indemnités des membres	324,000 »	324,000 »	»	»
2	Traitement du greffier	3,175 »	3,175 »	»	»
3	» du 1 ^{er} commis-greffier attaché aux archives	2,200 »	2,200 »	»	»
4	» du 2 ^e commis-greffier.	1,800 »	1,800 »	»	»
5	» des sténographes	20,000 »	18,000 »	2,000 »	»
6	» du chef-huissier.	1,470 »	1,470 »	»	»
7	» du 1 ^{er} huissier de salle.	1,260 »	1,260 »	»	»
8	» du 2 ^e huissier de salle.	1,100 »	1,100 »	»	»
9	» d'un huissier surnumé- raire	700 »	700 »	»	»
10	» de quatre messagers à 700 fr. chacun.	2,800 »	2,800 »	»	»
11	» de la concierge	1,050 »	1,050 »	»	»
12	Crédit pour le salaire du boute-feu et des balayeuses.	2,800 »	2,800 »	»	»
13	Achat de livres et documens utiles aux travaux de la Chambre.	5,000 »	5,000 »	»	»
14	Impressions, papiers, plumes, encre, feu, lumière, ameublement et au- tres dépenses éventuelles	45,000 »	45,000 »	»	»
	TOTAUX. . . fr.	412,355 »	410,355 »	2,000 »	»

Ainsi fait au Palais de la Nation, le 1^{er} décembre 1834.*Les Questeurs de la Chambre,***F. DE SÉCUS.****R.-C. DUMORTIER.**